

& marchandises, & pour défendre en outre à tous les sujets de la Couronne d'Espagne de se rendre dans les Etats de Sa Majesté Danoise, & de commercer, trafiquer, ou correspondre avec ses sujets. Nous répétons ici ce que nous avons déjà annoncé du fait du Roi Catholique contre les Danois. Le Roi, en ne consultant que sa justice & l'honneur d'une Nation dont il est Souverain, n'a pas balancé à prendre le parti auquel il s'est vu autorisé par la propre conduite du Roi d'Espagne, & à interdire de son côté toute correspondance & commerce entre ses sujets & ceux de la Couronne d'Espagne. C'est ce qui vient d'être effectué par une Ordonnance, en date du 22. Octobre, & contenant ce que voici.

*FREDERIC V. par la grace de Dieu, Roi de Dannemarc, de Norwegue, des Vandales & des Goths, Duc de Schleswik, Holstein, Storman & des Ditmarses, Comte d'Oldenbourg & de Delmenhorst &c. &c. &c.*

*Le Roi d'Espagne Nous ayant fait déclarer les 26. Mai & 16. Juin de cette année, que, si Nous ne rompions les Traités, que notre amour pour nos fidèles sujets, & notre sollicitude paternelle pour leurs avantages & la sureté de leur Navigation, Nous ont fait contracter avec les Républiques d'Afrique, il rompoit le Commerce établi jusqu'ici entre le Dannemarc & l'Espagne; & s'étant porté, sur le refus, que Nous lui avons fait de Nous prêter à une proposition si contraire à la dignité de notre Couronne & à l'intérêt de nos peuples, jusques à faire publier le 26. Août un Décret, par lequel il déclare tout Commerce entre les deux Couronnes & entre les deux Nations rompu & déchu, interdit à tous nos sujets,*  
*Vaisseaux,*